

# MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

## COMPTE- RENDU

### Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, CHAPUILLIOT Delphine, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine, PILLON Géraldine ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, LAFERTIN Noël, MARLHES Cyril, PIOT Bernard ;

**Excusés** : Mme BOURRIN Sophie (pouvoir à Mme DUMAS Viviane) et Mr MAGNARD Fabrice (pouvoir à Mr LAFERTIN Noël)

### 1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande la modification suivante à l'ordre du jour :

- Ajout du remplacement de la secrétaire de Mairie

### 2. Compte-rendu du 23 juin 2020

Le compte-rendu du 23 juin est approuvé à l'unanimité.

### 3. Remplacement de la secrétaire de Mairie

Emmanuelle STAWOWSKI va prendre le poste de direction à la SPL à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Monsieur le Maire a contacté Judicaël BERGERE afin de lui présenter la situation et pour connaître son positionnement quant à une reprise éventuelle. Ce dernier souhaite poursuivre son congé parental comme initialement prévu soit jusqu'au 11 juin 2021. Il faut donc lancer une procédure de recrutement pour ce poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à gérer ce recrutement.

### 4. Les subventions aux associations

Après discussion, le conseil municipal décide des subventions aux associations suivantes :

- Accueil de jour itinérant : 50 €
- ADMR : 350 €
- Association sportive du collège Gaston Baty : 150 €
- Association pour le Don du Sang du canton de Pélussin : 100 €
- Chambre des métiers et artisanat : 60 €
- Ecole de musique de Maclas Le Gambadon : 80 €
- Ecole de musique de Pélussin : 110 €
- Familles rurales : 230 €
- Flashdance : 120 €
- Football Club en Mont Pilat : 120 €
- Gambadon Création : 80 €
- Groupement de défense paragrêle de Pélussin : 150 €
- Handball du Pilat : 200 €
- Les restaurants du Cœur de la Loire : 200 €
- Maison familiale rurale Le Village : 60 €
- Pilat Tonic : 140 €
- Tennis Club de Maclas : 120 €
- Association Loisirs résidence le Grillon : 50 €

Soit un montant de 2440 €

## **5. Désignation des délégués du SIEL**

À chaque nouvelle mandature, il convient de désigner les membres du SIEL, syndicat qui gère l'éclairage public, le chauffage, les énergies renouvelables, la fibre avec THD42, la cartographie avec Géoloire... Chaque commune doit désigner 2 délégués.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent les candidatures de Bernard BRIAS et Bernard PIOT.

## **6. Désignation des délégués du CNAS**

Il s'agit du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales qui propose une offre complète pour améliorer leurs conditions matérielles et morales. Il convient de désigner 2 délégués (1 élu et 1 agent) à chaque nouvelle mandature.

Martine MAZOYER se propose comme déléguée élue et la secrétaire de mairie comme déléguée agent.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **7. Les commissions communautaires**

Les commissions communautaires se réunissent selon les besoins pour faire des propositions qui seront ensuite soumises au conseil communautaire. Elles sont composées de délégués des communes membres et sont au nombre de 11 :

- Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat
- Tourisme
- Economique
- Service à la personne
- Finances
- Réseaux
- Environnement
- Communication
- Culture
- Piscine
- Mutualisation

Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir pour le prochain Conseil Municipal aux commissions auxquelles ils souhaiteraient participer.

## **8. Délégations du Conseil Municipal au Maire : rajout**

Afin de faciliter la gestion des affaires courantes au quotidien, Monsieur le Maire propose de rajouter 3 délégations par rapport à celles prises au dernier conseil :

- 5 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 10 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 26 - De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Nous avons également reçu un courrier du contrôle de légalité qui nous demande de préciser la délégation qui autorise à intenter au nom de la commune les actions en justice :

16 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle avec l'autorisation à ester devant toute juridiction civile, pénale et administrative, que ce soit au 1<sup>er</sup> degré, en appel ou en cassation, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les délégations au Maire.

## **9. Subvention pour les travaux d'extension du réseau de Loye**

Le projet est lancé et le bureau d'études 3D Infrastructure nous a préparé le dossier avec une estimation pour nous permettre de faire la demande de subvention au Département. Ce projet

rentre dans le cadre de l'appel à projet du département pour relancer l'économie dans le BTP suite à la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention.

## **10. Présentation de l'activité de la SPL**

La Société Publique Locale du Pilat Rhodanien est une structure de droit privé entièrement gérée par des élus. La Communauté de Communes et 12 des 14 communes du canton de Pélussin ont confié à la SPL la gestion de services entrant dans le champ de l'enfance ou la petite enfance :

- Les crèches de Pélussin et de Maclas
- La fourniture de repas en liaison chaude, via une cuisine centrale pour 11 cantines
- La gestion de 5 centres de loisirs :
  - o Pélussin : périscolaire et extrascolaire
  - o Au pays des Enfants (Bessey, Roisey, St Appolinard et Véranne) : périscolaire et extrascolaire uniquement sur Roisey
  - o La Chapelle-Villars : périscolaire
  - o La Grotte aux Fées (Chuyer et la Chapelle-Villars) : extrascolaire
  - o Chavanay : extrascolaire

Le rapport d'activité 2019 complet est joint à ce compte-rendu.

## **11. Achat du véhicule utilitaire pour la commune**

Le devis retenu pour l'achat du véhicule est celui de Peugeot pour 17 001,50 € TTC.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à faire toutes les démarches nécessaires à l'achat de ce véhicule.

## **12. Retour sur la non-conformité de l'eau**

Suite à la non-conformité bactériologique du prélèvement d'eau effectué le 17 juin 2020, une réunion s'est tenue le 30 juin en présence d'élus, de l'agent communal, de la SAUR et de la CCPR afin d'analyser les causes et les conséquences. Plusieurs points sont ressortis :

- Stabiliser le taux de chlore injecté dans le réseau
- Analyser l'impact du passage à la neutralité sur la consommation de chlore et l'acidité de l'eau
- Remplacer les robinets poussoirs dans les toilettes publiques par des robinets sans contact (devis en cours)

D'une manière générale la gestion de cette crise a été satisfaisante. Un travail est en cours par rapport à la mise à jour des coordonnées des habitants via Gedicom.

## **13. Ecole : point sur les besoins en mobilier**

Chaque année la directrice de l'école fait remonter à la Mairie les besoins en petits travaux et en rachat de mobilier. Cette année le besoin porte sur des meubles de rangement pour chacune des classes. Un devis d'Ikea pour 555 € TTC a été présenté.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **Questions Diverses**

- **Gestion des questions Facebook** : les travaux de la Route de Maclas ont généré quelques demandes telles que l'élagage des arbres dans les virages pour une meilleure visibilité (élagage prévu vers septembre) ou la pose de panneaux signalétiques au niveau des intersections : rien n'est prévu pour ça mais une réflexion est en cours pour les intersections du Viallon et de Chez Paret.
- **Panneaux photovoltaïques école** : les travaux ont débuté le 20/07 et les tuiles vont être vendues à Mr BARTHELEMY pour 0,70 € l'unité.

- **Elévateur de la Mairie** : le plateau est complètement usé, il faut le réparer. Bernard PIOT s'en occupe.
- **Les masques** : il reste des masques de la Région et des masques de Charlieu disponibles à la Mairie. Il reste également des masques de Charlieu à confectionner.
- **Membres du Centre Communal d'Action Sociale** : les membres élus sont Viviane DUMAS, Muriel GACHE, Géraldine PILLON, Delphine CHAPUILLIOT et Anne BESSET. Les membres nommés sont Yvonne GAY, Evelyne GROSLEVIN, Thérèse GUILLOT, Denise MALLECOUR et Brigitte JEANDET. La première réunion d'installation et de vote du budget a eu lieu le 15/07/2020.
- **Membres de la Commission Communale des Impôts Directs** : les 6 titulaires sont Jean-Pierre GAUCHER, Hubert DUMAS, Catherine BARBIER, Gabriel ROUDON, Evelyne GROSLEVIN-ESCUlier et Bernard PIOT. Les 6 suppléants sont Alain RONDARD, Jean-Yves RIVORY, Jean-Marc BRIAS, Martial TROUVE, Jean-Paul DUMAS et Joël TOUCHEBOEUF.
- **La CLI** : c'est la Commission Locale d'Information sur le fonctionnement et la sécurité de la centrale nucléaire de St Alban. Martine MAZOYER et David CARTE se proposent d'être membres de la CLI.
- **L'agence de l'eau** : elle a lancé un appel à projet pour le traitement des eaux. Nous avons le projet de rénovation de la station du Bourg qui est aujourd'hui saturée (140%). Il est impératif de la rénover. C'est un projet coûteux et nous souhaitons profiter de cet appel à projet qui permettrait de bénéficier jusqu'à 50% d'aide.
- **Fermeture Mairie** : la Mairie sera fermée du 10 au 14 août 2020.
- **DIA** : Le maire informe les conseillers de 3 demandes d'intention d'aliéner. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.

La séance est levée à 21h50  
Prochaine séance à planifier

Secrétaire de séance  
Viviane DUMAS